

---

---

## **REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS PRE REGIONALE MASCULINE (PRM)**

---

---

### **Article 1**

Le CD 94 organise un championnat « Pré Régionale Masculine » (PRM).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat « Régionale Masculine 3 » (RM3).

### **Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison 2021/2022**

Toutes les équipes évoluant en championnat « Pré Régionale Masculine » (PRM) en 2019/2020, soit 12 associations sportives.

### **Article 3 : Système de l'épreuve**

Championnat en trois phases :

PHASE 1	Les 12 Associations sportives sont groupées en deux (2) poules de six (6) équipes disputant des rencontres aller-retour (10 journées).
PHASE 2	A l'issue de cette première phase, les Associations sportives classées 1 <sup>ere</sup> à 3 <sup>eme</sup> de chaque poule (A et B) forment la poule C et se rencontrent en matchs aller-retour (10 journées). Les Associations sportives classées 4 <sup>eme</sup> à 6 <sup>eme</sup> de chaque poule (A et B) forment la poule D et se rencontrent en matchs aller-retour (10 journées). Nota : Les compteurs sont remis à zéro (0) à l'issue de la phase 1.
PHASE 3	A l'issue de cette deuxième phase, les Associations sportives se rencontrent suivant le principe décrit dans l'annexe jointe pour définir les deux (2) Associations sportives qui accéderont au championnat RM3 la saison suivante et l'Association sportive qui descendra en DM2 la saison suivante.

**Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la Commission Sportive Départementale (CSD).**

## Article 4 : Montées et descentes

<b>MONTEES</b>	<p>Les Associations sportives première et deuxième au ranking à l'issue de la troisième phase accéderont à la division de RM3 la saison suivante.</p> <p>Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas y accéder), l'Association sportive suivante dans l'ordre du classement au ranking sera proposée. Au-delà, ou en cas de refus, le ranking établi en fin de saison permettra de déterminer quelle sera l'équipe qui sera retenue en RM3.</p> <p>Une Association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.</p>
<b>DESCENTES</b>	<p>L'Association Sportive classée 12<sup>ème</sup> à l'issue de la troisième phase, ou plus, en fonction des descentes de la RM3, descendra en championnat départemental DM2 la saison suivante. Les équipes supplémentaires qui descendent sont les équipes les moins bien classées au ranking .</p>

## Article 5 : Rencontre

HORAIRE OFFICIEL	Samedi 20h30 Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche							
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'							
BALLON	Taille 7							
FEUILLE	e-Marque V2 obligatoire							
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m (ligne pleine)							
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	0CAST	0CASTCTC	JH/OH
	Nbre maximum	10	3*	3*	3*	3*	5	4JH ou 3JH + 1 OH ou 2JH + 2 OH
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.							
DESIGNATIONS	Arbitres : 2 arbitres désignés par la CSD et réglés par la caisse de péréquation							

\* Les licences 1C, 2C, OCT et 0CAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

## Article 6 : Obligations

STATUT DE L'ENTRAINEUR	NEANT
OBLIGATIONS SPORTIVES	1 équipe seniors masculine ou 1 équipe U20M ou U17M et 1 autre équipe jeune masculine (U20M à U13M) de catégorie différente participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées. Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie.
CHARTRE DES OFFICIELS	NEANT

## ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES

Si le championnat ne va pas à son terme, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous :

### 1) Définition du ratio

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de rencontres théoriques}} \times \text{Nombre de rencontres comptabilisées}$$

Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait ...).

Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

### 2) Classement

Le classement, pour la saison 2021/2022 d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisées.

S'il y a moins de 50% de rencontres jouées, une décision administrative fédérale ou régionale sera appliquée.

ANNEXE :

### **PRINCIPES DES CHAMPIONNATS SENIORS 2021/2022**

#### **Classement final au ranking ou au pourcentage si la situation sanitaire l'exige.**

#### **PRM 2 MONTEES 1 DESCENTE**

Phase 1 :

2 poules de 6 (A et B) sur la base du ranking 2019/2020 suivant le serpent classique ; soit 10 journées.

Phase 2 :

2 poules de 6 suivant le principe suivant :

Poule C avec les équipes classées 1 à 3 des poules A et B. \*

Poule D avec les équipes classées 4 à 6 des poules A et B ; soit 10 journées. \*

\* : Les équipes se rencontrent en matchs A et R avec remise à zéro des compteurs.

Phase 3 ; Phase finale :

Matchs de classement des poules C et D afin d'établir le classement de 1 à 12 des équipes de la division qui déterminera les montées en RM3 et la ou les descentes en DM2 pour la saison suivante dans le cas de descentes de RM3.

## Principe :

JOURNEE 1	RENCONTRE	HEURE	TABLE EM+CH	ORGANISATEUR	2022/2023
	1C/4C	18H00 OU 13H30	2C/3C	1C	
	2C/3C	20H30 OU 15H30	1C/4C	1C	
	6C/5C	20H30 OU 15H30	5C ET 6C	5C	
JOURNEE 2	P 1C/4C // P 2C/3C	18H00 OU 13H30	V1C/4C ET V 2C/3C	1C	V PRM P PRM
	V 1C/V4C// V2C/3C	20H30 OU 15H30	P 1C/4C ET P 2C/3C	1C	V RM3 P RM3
	5C/6C	20H30OU 15H30	5C ET 6C	5C	V PRM P PRM
JOURNEE 1	1D/4D	18H00 OU 13H30	2D/3D	1D	
	2D/3D	20H30 OU 15H30	1D/4D	1D	
	6D/5D	20H30 OU 15H30		<del>5D</del> ET 6D	
JOURNEE 2	P 1D/4D//P 2D/3D	18H00 OU 13H30	V 1D/4D ET V 2D/3D	1D	V PRM P PRM
	V 1D/4D//V 2D/3D	20H30 OU 15H30	P 1D/4D ET P 2D/4D	1D	V PRM P PRM
	5 D/6D	20H30 OU 15H30	5D ET 6D	5D	V PRM P DM2

NOMBRE TOTAL DE RENCONTRES PAR CLUB 22.  
2 MONTEES EN RM3 ET 1 DESCENTE EN DM2